

Stratégie 2019 – 2024



Table des matières

2	Executive Summary
3	Centre national de compétences en EDD
4	1. Contexte
6	2. Impact
7	3. Mandat et rôle
<hr/>	
10	4. Défis et potentiels
10	4.1 Défis
10	a) Conditions cadres dans l'environnement
10	b) Facteurs pouvant être influencés par éducation21
10	4.2 Potentiels
<hr/>	
11	5. Priorités
<hr/>	
12	6. Champ d'activités
12	Pour la période stratégique dès 2019, éducation21 précise son champ d'activité comme suit:
12	6.1 Niveaux d'action
12	6.2 Utilisateurs/-trices
12	6.3 Partenaires de coopération
14	6.4 Effets généraux visés
<hr/>	
15	7. Portefeuille de prestations
15	7.1 Valeur ajoutée
15	7.2 Principes de la prestation des services
15	7.3 Activités centrales et transversales
15	7.4 Orientation stratégique des activités centrales
	a) Enseignement et EDD
	b) Ecoles et l'EDD
	c) Ancrage systémique au niveau du Secondaire II
16	7.5 Orientation stratégique des activités transversales
16	a) Collaboration avec les multiplicateurs/-trices et les partenaires
16	b) Communication
<hr/>	
17	8. Financement

Executive Summary

Le **développement durable** doit permettre à tous les êtres humains de vivre dans la dignité et l'égalité, dans les limites de ce que supporte le système Terre, sans menacer par cette façon de vivre la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures, ni la capacité de régénération des ressources naturelles fondamentales. Le développement durable est largement ancré tant à l'échelle nationale (p. ex. Constitution) qu'internationale (p. ex. Agenda 2030).

L'**éducation en vue d'un développement durable (EDD)** permet d'acquérir des compétences qui facilitent la participation des êtres humains au développement durable. L'EDD est notamment prévue dans les plans d'étude de l'école obligatoire.

éducation21 est le **Centre de compétences national pour l'EDD** de la Confédération, des cantons et de la société civile. En tant qu'agence spécialisée de la CDIP, la fondation souscrit au principe directeur selon lequel les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes apprennent à participer activement et de manière critique au développement durable à l'école, dans l'enseignement et dans d'autres lieux d'apprentissage de la formation professionnelle.

En tant que **guichet unique et centre de prestations**, éducation21 soutient l'intégration, la mise en œuvre et la pérennisation de l'EDD à **l'école obligatoire et au sec. II**. Les utilisateurs et utilisatrices principaux sont les enseignant-e-s et les directions d'établissement. éducation21 travaille avec des partenaires selon des critères d'impact et de qualité.

Afin de renforcer et de pérenniser l'ancrage et la mise en œuvre de l'EDD, éducation21 se concentrera sur les **priorités** suivantes pour la période stratégique **2019 – 2024**:

1. Afin de rendre plus visible le potentiel de l'EDD dans l'enseignement et l'école obligatoire, éducation21 prépare des **dossiers thématiques** de manière pédagogique et didactique en regroupant des offres de qualité orientées vers la pratique venant de différents acteurs et en les complétant par des suggestions pédagogiques exemplaires.
2. Afin de promouvoir l'approche institutionnelle globale de l'école (Whole School Approach), éducation21 renforce l'ancrage du **Réseau d'écoles21**, le développe et soutient le développement des écoles vers l'EDD (y compris la promotion de la santé).
3. Afin de poursuivre, au-delà de l'école obligatoire **le renforcement de l'EDD au secondaire II**, éducation21 soutient un développement de l'EDD orienté vers la pratique et la qualité au niveau de la formation professionnelle, des écoles de culture générale et des gymnases. L'accent est mis sur des projets qui permettent l'ancrage systémique de l'EDD.
4. Afin d'accroître l'efficacité de ses prestations, éducation21 intensifie sa collaboration avec **les multiplicateurs/-trices et les partenaires** de l'EDD, en particulier avec les institutions de formation des enseignant-e-s, les autorités cantonales (Réseau d'écoles21), les centres didactiques et médiathèques, les médias spécialisés, les acteurs extrascolaires et les partenaires de la formation professionnelle.
5. Pour mieux faire connaître les offres en EDD dans les écoles et l'enseignement, éducation21 communique de manière coordonnée, ciblée et efficace. Elle développe la **plate-forme web** en tant qu'instrument central, facile à utiliser et orienté vers la pratique, notamment en rendant visibles les thèmes de manière attractive et adaptée aux besoins.

Le mandat de base d'éducation21 est porté par la Confédération, les cantons et la société civile. Afin de renforcer stratégiquement ce mandat, éducation21 établit d'autres partenariats et développe des projets complémentaires.

Développement durable

L'éducation en vue d'un développement durable (EDD)

Centre de compétences national pour l'EDD

Guichet unique et centre de prestations

L'école obligatoire et au sec. II

Priorités 2019 – 2024

Dossiers thématiques

Réseau d'écoles21

Le renforcement de l'EDD au secondaire II

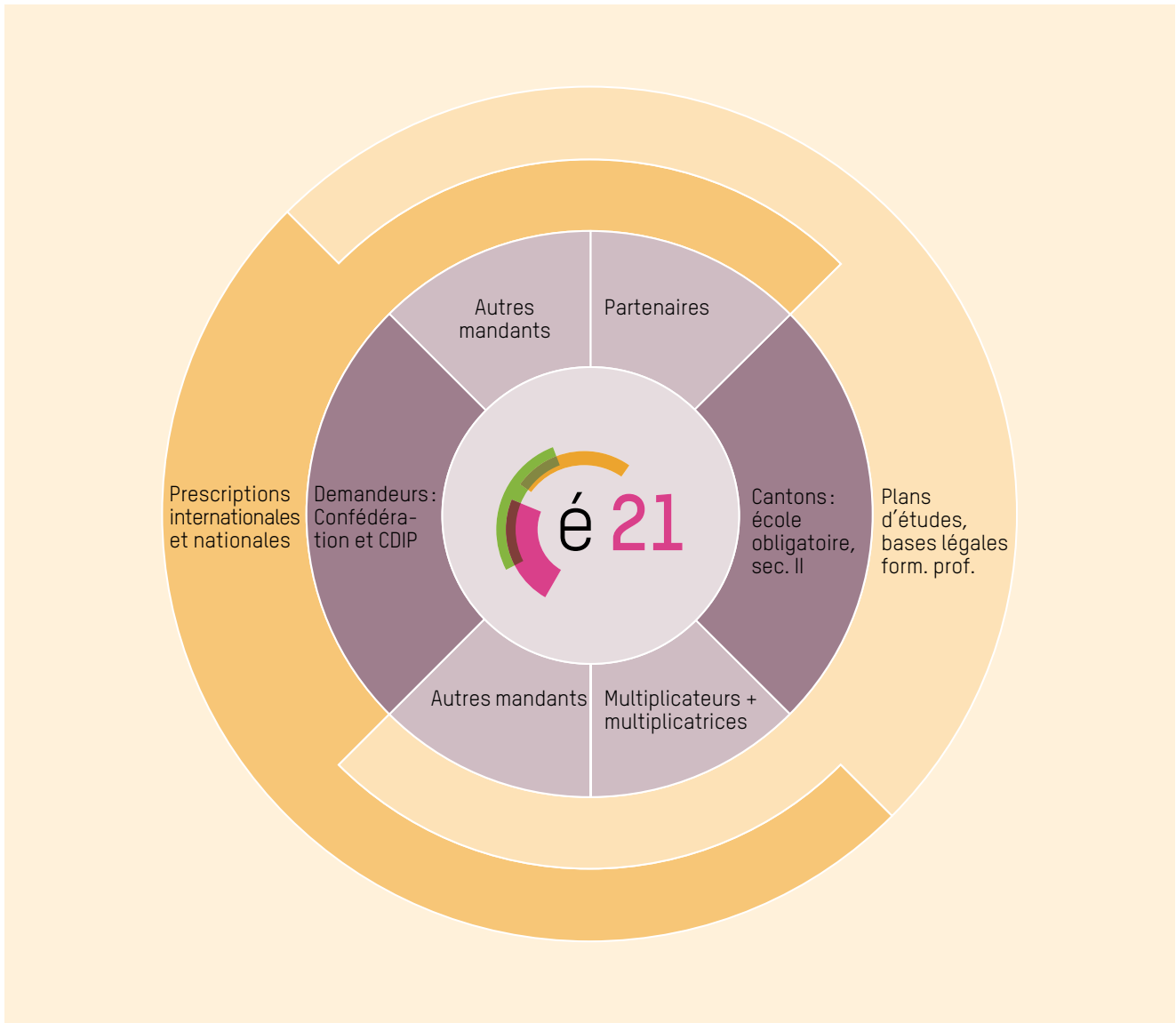
Les multiplicateurs/-trices et les partenaires

Plate-forme web

Centre national de compétences en EDD

En tant que guichet unique pour l'éducation en vue d'un développement durable, education21 présente les suivis thématiques des demandeurs (Confédération et CDIP) et d'autres donneurs de mandats de manière groupée, adaptée aux besoins, attrayante et compatible avec les plans d'études, pour l'école,

l'enseignement et la formation professionnelle. A cette fin, elle collabore avec des multiplicateurs et multiplicatrices et d'autres partenaires. Elle tient compte du cadre normatif national et international pour l'EDD et la formation.



1. Contexte

Le 19 septembre 2012, la **Confédération** (DDC, OFEV, OFSP) et les **cantons** (CDIP) (avec les fondations précédentes, Fondation Education et Développement FED et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement FEE) ont créé la fondation éducation21 en tant que fondation de droit privé.

Le Centre national de compétences pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) a pour **but** de soutenir l'ancrage et la mise en œuvre de l'EDD à tous les niveaux du système éducatif suisse. A cet effet, **des offres de qualité pour les écoles et l'enseignement** doivent être produites et proposées de manière groupée avec des offres de qualité produites par des tiers. Avec éducation21, les fondateurs ont voulu regrouper les enjeux thématiques de la Confédération et d'autres acteurs, dans le but de les rendre accessibles au système éducatif en tenant compte des besoins de ce dernier. La collaboration, la mise en réseau et la coordination avec des acteurs nationaux et internationaux, ainsi que la participation et le soutien au développement en matière de politique éducative et de pédagogie de l'EDD et de ses approches pédagogiques sont d'autres tâches d'éducation21.

Les cantons reconnaissent éducation21 comme une **agence spécialisée** de la CDIP. La CDIP assume la présidence du Conseil de fondation et est représentée au sein du groupe des demandeurs¹ avec les offices fédéraux financeurs. Avec le soutien de la Confédération, les cantons ont intégré l'EDD dans les plans d'études régionaux de l'école obligatoire et ont ainsi créé au niveau systémique des conditions préalables importantes pour la mise en œuvre de l'EDD dans les écoles et l'enseignement. La Confédération soutient cette mise en œuvre en concertation avec les cantons à travers éducation21.

éducation21 est opérationnelle depuis 2013. Créée sur la base des fondations antérieures, elle s'est **développée, structurée et consolidée en tant qu'organisation**. Depuis 2015, la fondation poursuit une stratégie pluriannuelle axée sur l'éducation formelle et plus spécifiquement le domaine de l'école obligatoire et du secondaire II (formation professionnelle, gymnase). éducation21 propose des services orientés vers la performance dans trois langues nationales, sur une base claire et avec des collaborateurs/-trices spécialisé-e-s, dans cinq domaines stratégiques. Les utilisateurs et utilisatrices principaux sont les enseignant-e-s, les directions scolaires, les formateurs et formatrices chargés de la formation des enseignant-e-s, le personnel des administrations de l'éducation et les acteurs extrascolaires proposant des offres scolaires. En outre, les acteurs de la formation professionnelle sont de plus en plus nombreux.

Depuis le début de l'année 2017, éducation21 assure la coordination nationale du **Réseau d'écoles21** pour le compte de la Fondation suisse pour la promotion de la santé, de l'OFSP et des autres demandeurs d'éducation21 et collabore à cet effet avec la Fondation Radix. Le Réseau d'écoles21 repose sur le Réseau suisse des écoles en santé (RSES), créé en 1997, qui est devenu le plus grand réseau du paysage de l'éducation suisse.

Une **évaluation externe**² réalisée au milieu de la période stratégique 2015 – 2018 pour le compte du groupe des demandeurs a confirmé l'efficacité d'éducation21 : éducation21 s'est rapidement établie auprès des acteurs politiques, administratifs et extrascolaires. Avec un large éventail de prestations, éducation21 contribue à ancrer, pérenniser et mettre en œuvre l'EDD. Les utilisateurs et utilisatrices apprécient l'offre et y voient un grand potentiel dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'études et du développement scolaire. L'évaluation mentionne un potentiel d'optimisation dans le fait que l'EDD et éducation21 devraient être encore mieux connues des enseignant-e-s et des directions scolaires. La priorisation des prestations et des activités proposée dans l'évaluation correspond au portefeuille des prestations actuelles d'éducation21, l'accent étant mis sur la transmission pratique de l'EDD. L'évaluation constitue une base centrale de la stratégie à partir de 2019.

¹ Les membres du groupe des demandeurs sont : DDC, OFEV, OFSP, SEFRI, ARE, OSAV, SG-DFI (SLR) et SG CDIP. L'OFEN a l'intention de devenir membre d'ici à 2019. La DDC coordonne le groupe des demandeurs. Un règlement d'organisation définit la collaboration.

² Evaluation des Kompetenzzentrums éducation21, Bern, Juli 2017, econcept AG en collaboration avec l'Institut Futur, Berlin effectuée au printemps 2017.

L’ancrage de l’EDD s’est renforcé ces dernières années, tant au niveau national qu’international: l’EDD est inscrite dans les plans d’études régionaux de l’école obligatoire, dans le plan d’études pour l’enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle et dans les bases juridiques de la formation professionnelle initiale. Elle est mentionnée dans la déclaration de la Confédération et des Cantons sur les objectifs politiques communs concernant l’espace suisse de la formation³ et s’inscrit dans la stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable⁴. Le développement durable est un mandat constitutionnel. Sur le plan international, l’Agenda 2030 pour le développement durable et les documents de l’UNESCO⁵ fournissent des orientations importantes.

En ce qui concerne la période stratégique à partir de 2019, la question centrale est de savoir quelle valeur ajoutée éducation21 peut, à l’avenir, apporter au système éducatif. Il convient de garder à l’esprit que la mise en œuvre des plans d’études de l’école obligatoire et la poursuite de l’ancrage systémique au degré du secondaire II (formation professionnelle, gymnases, écoles de culture générale) nécessitent un soutien important.

La condition préalable à la mise en œuvre de la stratégie est qu’éducation21 continue d’être reconnue, encouragée et sollicitée par la Confédération, les cantons et les acteurs de la formation en tant que centre de compétences national.

La stratégie décrit l’impact escompté ainsi que le mandat et le rôle d’éducation21. Sur la base de l’évaluation, d’une analyse du contexte et d’une analyse SWOT, éducation21 a identifié les principaux défis et potentiels, ainsi que ses priorités dès 2019. Pour cela, la Direction a consulté les demandeurs, les collaborateurs et collaboratrices, le Conseil de fondation et d’autres parties prenantes.

Les priorités de la nouvelle stratégie forment les lignes directrices pour la formulation du programme de prestations et du budget. Conformément à la stratégie de la division Partenariats institutionnels de la DDC, cette stratégie devrait être valable de 2019 à au moins 2024. Le programme de prestations et le budget seront d’abord élaborés pour les années 2019 et 2020. Un programme de prestations et un budget quadriennaux (2021 – 2024) sont prévus pour 2020.

³ Voir « Valorisation optimale des chances », Déclaration 2015 sur les objectifs politiques communs concernant l’espace suisse de la formation, Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP), Berne, 18 mai 2015.

⁴ Conseil fédéral, Stratégie pour le développement durable 2016 – 2019, 27 janvier 2016.

⁵ Voir notamment UNESCO, feuille de route pour la mise œuvre du Programme d’action global pour l’éducation en vue du développement durable, UNESCO 2014.

2. Impact

Le **développement durable** doit permettre à tous les êtres humains de vivre dans la dignité et l'égalité, dans les limites de ce que supporte le système Terre, sans menacer par cette façon de vivre la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures, ni la capacité de régénération des ressources fondamentales naturelles. La communauté internationale a consacré ce principe dans l'Agenda 21⁶ notamment. L'Agenda 2030⁷ des Nations Unies a formulé un cadre mondial pour le développement durable. Par une approche systémique, le développement durable prend en compte les liens, les interdépendances et les limites entre l'environnement, la société, l'économie et l'individu, en tenant compte de la dimension mondiale et temporelle.

6 Agenda 21, Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, juin 1992.

7 Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies, en vigueur depuis 2016.



Fig. 2 | Objectifs du développement durable selon l'Agenda 2030 de l'ONU

L'éducation est une condition préalable au développement durable : **l'éducation en vue d'un développement durable** permet d'acquérir des compétences qui encouragent la participation des êtres humains au développement durable. Dans le même temps, l'accès à l'éducation et à l'EDD est un objectif de développement durable.

En promouvant et en soutenant l'ancrage et la mise en œuvre de l'EDD conformément aux plans d'études et aux bases juridiques, **éducation21** contribue à créer des conditions favorables au développement durable. En même temps, elle soutient la mise en œuvre de l'objectif 4.7 de l'Agenda 2030, selon lequel les États doivent garantir d'ici à 2030 que les apprenant-e-s acquièrent les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en vue d'un développement durable ainsi que par des modes de vie durables, les droits humains, l'égalité des sexes, une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

éducation21 souscrit au **principe directeur** selon lequel les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes apprennent à participer activement et de manière critique au développement durable à l'école et dans d'autres lieux d'apprentissage. **L'acquisition de compétences en matière d'EDD** contribue à la compréhension des liens et des interactions complexes qui existent dans les systèmes écologiques, économiques et sociaux et permet de contribuer au développement durable dans le travail, l'environnement et la société d'une manière responsable, créative et axée vers les solutions.

3. Mandat et rôle

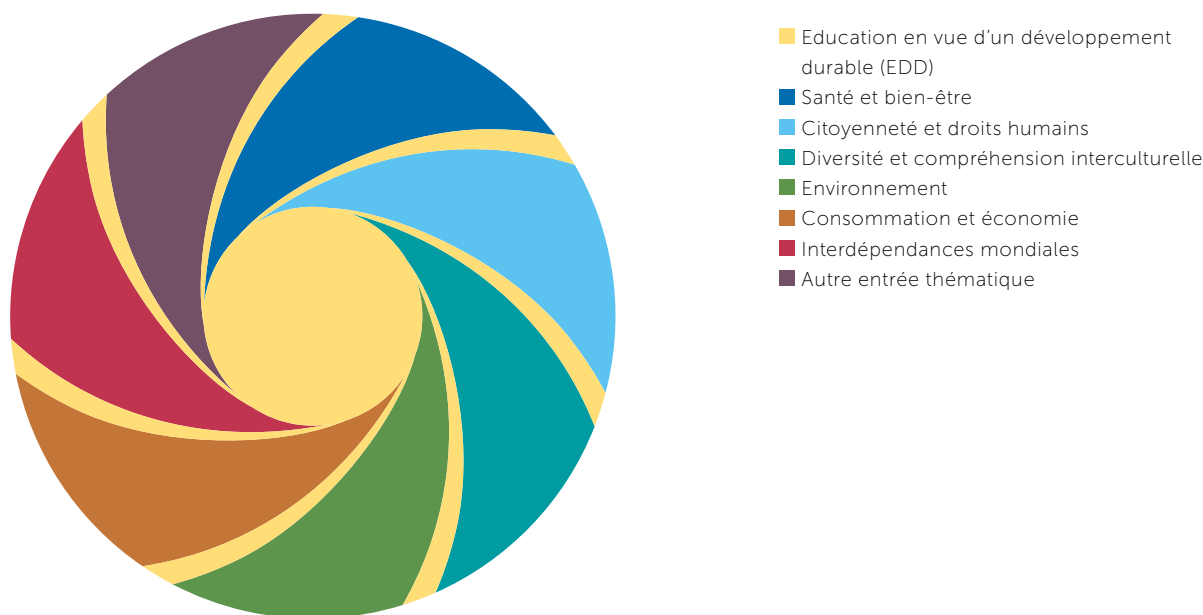
En tant que **centre de compétences national** de la Confédération et des cantons, éducation21 soutient le système de formation suisse (obligatoire et postobligatoire) dans l'intégration, la mise en œuvre et la pérennisation de l'EDD dans les écoles, l'enseignement et les autres lieux d'apprentissage de la formation professionnelle⁸. A cette fin, elle bénéficie du soutien de la société civile, de l'économie et du monde du travail et travaille avec les acteurs du système éducatif.

La reconnaissance en tant qu'**agence spécialisée de la CDIP** est à la fois une légitimité et une obligation d'agir dans le cadre des directives de la Confédération et des cantons : éducation21 est basée sur les **plans d'études** et les bases juridiques. Elle tient compte du cadre normatif national et international pour l'EDD, ainsi que des autres évolutions pertinentes dans le domaine.

En tant que **guichet unique** et **centre de prestations**, éducation21 regroupe les offres des différents acteurs pour l'enseignement et l'école. La sélection, la mise à disposition et la production sont effectuées en fonction de critères de qualité et tiennent compte des domaines thématiques pertinents pour l'EDD dans les plans d'études (voir fig. 3). éducation21 base l'ensemble de ses prestations sur ces domaines thématiques issus des plans d'études régionaux de l'école obligatoire.

⁸ La fondation a pour but de promouvoir l'EDD à tous les niveaux de la formation en Suisse. Pour des raisons de ressources, éducation21 s'est concentrée depuis sa création sur l'éducation formelle (école obligatoire, sec III).

Fig. 3 | Domaines thématiques de l'éducation en vue d'un développement durable, cf. Réseau d'écoles21, 2017



Selon les plans d'études, les domaines thématiques couvrent de nombreux thèmes spécifiques. Le choix des thèmes par éducation21 dépend des besoins de l'école.

L'EDD relie différents domaines thématiques, resp. thèmes et leur donne une orientation commune. Les aspects sociaux, économiques et écologiques sont pris en compte dans leurs dimensions géographique et temporelle (fig. 4). L'EDD favorise l'acquisition de compétences spécifiques (fig. 5), prend en compte des principes et méthodes spécifiques et implique en particulier des apprentissages extrascolaires, interdisciplinaires et par projet, et la Whole School Approach (voir p. 9).

Fig. 4 | Les dimensions du développement durable

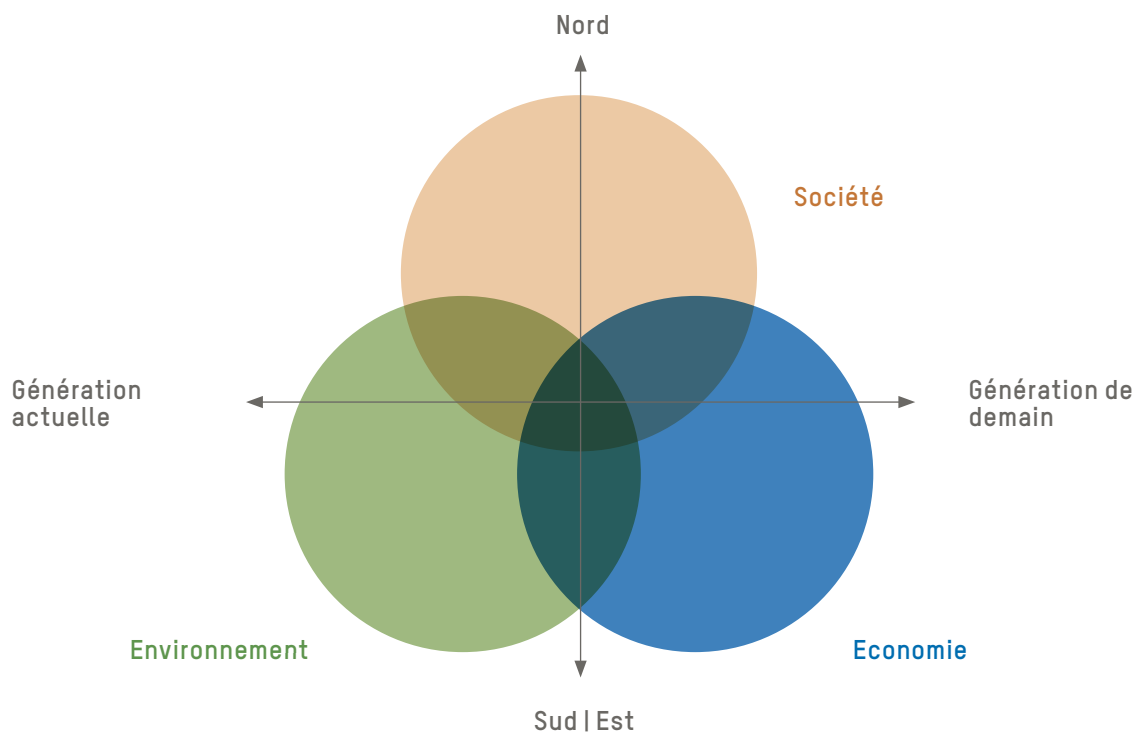
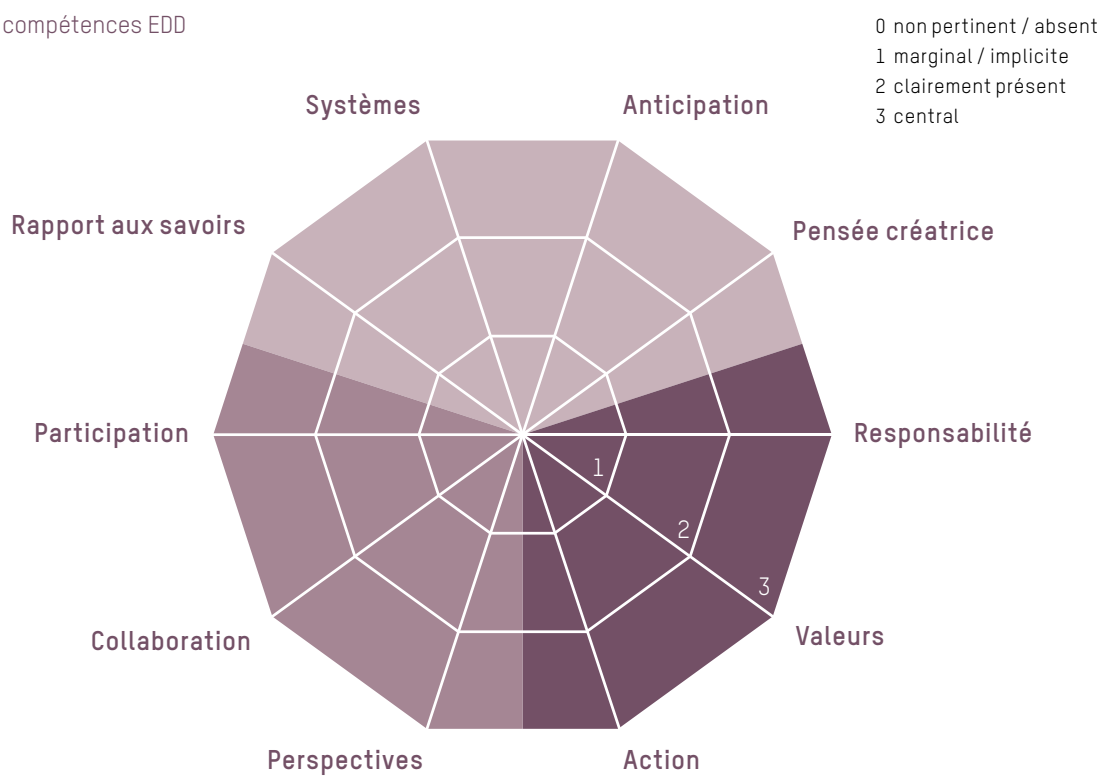


Fig. 5 | Les compétences EDD



A travers le Réseau d'écoles21, éducation21 coordonne une importante plate-forme de mise en œuvre à fort potentiel qui contribue à établir et à mettre en œuvre l'EDD (y compris la promotion de la santé) dans les écoles au niveau de toute l'institution et à long terme. L'approche globale de l'école (Whole School Approach, approche setting) consiste à faire de l'école un lieu où l'éducation en vue d'un développement durable est enseignée, apprise et vécue dans la vie quotidienne. Le Réseau d'écoles21 offre ainsi aux cantons la possibilité d'intégrer à long terme les domaines thématiques et les questions de l'EDD avec ses thèmes spécifiques (voir fig. 3) dans les écoles et dans l'enseignement.

Fig. 6 | La Whole School Approach

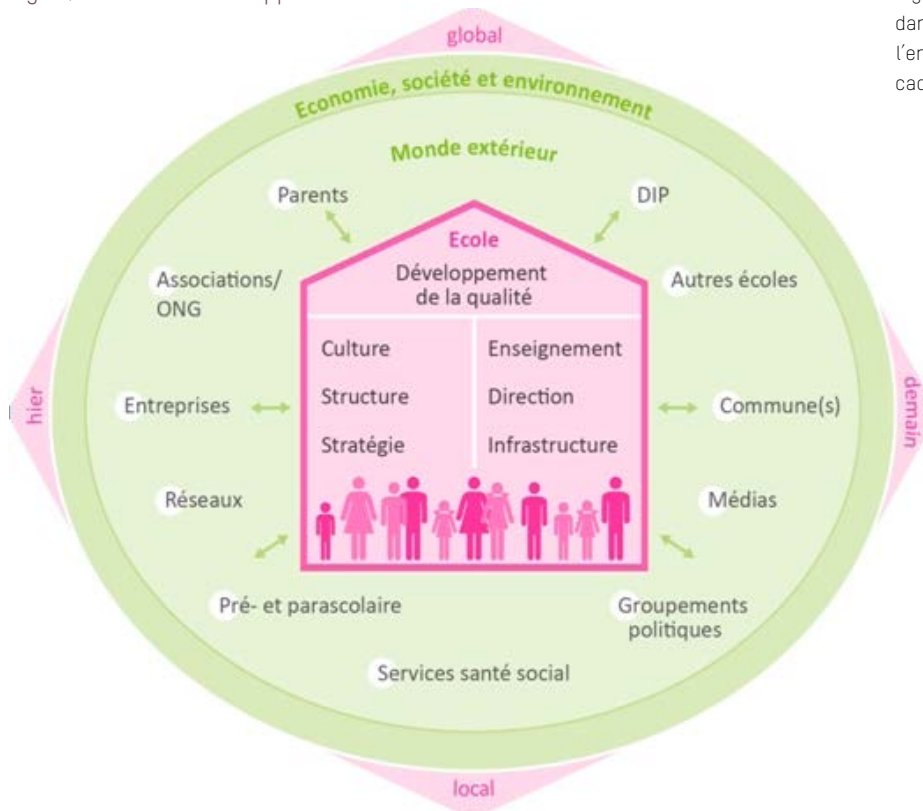


Fig. 6 | La Whole School Approach vise l'école dans son ensemble y compris ses relations avec l'environnement : selon Seitz et Capaul (2007), cadre de référence Umweltschulen

En tant que structure permanente de soutien, éducation21 travaille en partenariat avec des acteurs scolaires et extrascolaires (multiplicateurs-/trices). Elle les aide à intégrer l'EDD de façon systémique dans leurs offres pour l'école et l'enseignement. En outre, elle développe ses propres offres dans le but de faciliter la sensibilisation, l'accessibilité et l'applicabilité de l'EDD dans la pratique. Pour poursuivre le développement de ses propres prestations et de la pratique de l'EDD, elle recherche des échanges avec les enseignant-e-s, les Directions scolaires et d'autres acteurs.

De cette manière, éducation21 apporte son expertise pour le développement et la mise en œuvre du concept de l'EDD dans la pratique. Elle est active à l'interface entre la pratique et la théorie et travaille sur une base théorique et scientifique avec un regard sur la pratique. Elle reflète les questions scientifiques relevant de la pratique et rend les résultats scientifiques accessibles. éducation21 travaille dans le cadre des orientations de la politique de formation et met son expertise à la disposition des décideurs politiques de l'éducation.

éducation21 est une organisation spécialisée dans la pédagogie. Elle est politiquement et confessionnellement neutre et n'a – mis à part son rôle d'expert – aucun rôle de plaidoyer (Advocacy). Elle n'a pas d'objectifs commerciaux.

4. Défis et potentiels

Sur la base de l'évaluation, d'une étude de marché, d'une analyse de l'environnement et d'une analyse SWOT, éducation21 identifie les principaux défis et potentiels suivants pour renforcer l'ancrage, la pérennité et la mise en œuvre de l'EDD au niveau de l'école obligatoire et du sec. II pour la période stratégique qui débute en 2019 :

4.1 Défis

a) Conditions cadres dans l'environnement

- L'école est confrontée à de nombreuses demandes de la société, de nombreux enseignant-e-s et directions d'établissement sont surchargés.
- Dans de nombreux cantons, des économies sont réalisées dans le domaine de l'éducation et la Confédération est également confrontée à des mesures d'austérité.
- L'intégration de l'EDD dans le secteur de la formation jusqu'à sa mise en œuvre exige du temps, de la continuité et un soutien permanent.
- L'EDD est un thème marginal dans la mise en œuvre des plans d'études.

b) Facteurs pouvant être influencés par éducation21

- Il est impératif de mieux faire connaître l'EDD et éducation21 pour renforcer l'utilisation des offres en EDD
- L'EDD étant un thème transversal et interdisciplinaire, elle peut être prise en compte dans toutes les disciplines. Les liens systémiques entre l'EDD et les disciplines doivent être illustrés.
- éducation21 doit encore plus prioriser ses tâches en fonction de la valeur ajoutée spécifique qu'elle crée par rapport aux autres acteurs.
- Les domaines thématiques de l'EDD doivent être rendus plus visibles, afin de rendre l'EDD plus accessible aux acteurs du système éducatif.
- La pratique scolaire et pédagogique, ainsi que la collaboration avec les partenaires et les mandants exigent une compréhension claire de l'EDD (c'est-à-dire de l'interaction des thèmes avec des compétences et des méthodes spécifiques) et du rôle d'éducation21.
- L'EDD n'est pas encore bien ancrée et mise en œuvre dans la formation professionnelle initiale, au niveau des gymnases et dans les écoles de culture générale.
- L'importance de la numérisation dans l'éducation doit être prise en compte.
- Le financement des prestations d'éducation21 doit être assuré.

4.2 Potentiels

- L'EDD a une fonction de regroupement et permet de traiter des thèmes pertinents pour la pratique scolaire, en soulignant leurs interdépendances, de manière multidimensionnelle et axée sur les compétences, créant ainsi des synergies.
- Les plans d'études de l'école obligatoire sont mis en œuvre en fonction de la dynamique propre aux régions linguistiques ou sont sur le point de l'être, ce qui renforce la légitimité, la notoriété et la prise en compte de l'EDD.
- L'EDD a un potentiel élevé et encore peu exploité pour le développement des écoles (Whole School Approach). Le Réseau d'écoles21 constitue la plate-forme idéale pour exploiter ce potentiel pour l'EDD y compris la promotion de la santé. Pour ce faire, il faut développer le Réseau d'écoles21 et renforcer son ancrage dans les cantons.
- Un renforcement de l'orientation vers la pratique et une attractivité accrue des offres en EDD pour les écoles et l'enseignement encouragent leur utilisation.
- Grâce à la poursuite de l'introduction de l'EDD au niveau du secondaire II, un pont peut être construit pour concrétiser et mettre en œuvre les compétences en matière d'EDD dans le monde du travail.
- Le renforcement de la collaboration avec les multiplicateurs/-trices a le potentiel d'accroître l'impact d'éducation21.

5. Priorités

Pour renforcer et pérenniser l’ancrage et la mise en œuvre de l’EDD, éducation21 se concentrera sur les priorités suivantes pour la période stratégique débutant en 2019 :

1. Afin de rendre plus visible le potentiel de l’EDD dans l’enseignement et l’école, éducation21 prépare des **dossiers thématiques** de manière pédagogique et didactique en regroupant des offres de qualité orientées vers la pratique venant de différents acteurs et en les complétant par des suggestions pédagogiques exemplaires.
2. Afin de promouvoir l’approche institutionnelle globale de l’école (Whole School Approach), éducation21 renforce l’ancrage du **Réseau d’écoles21**, le développe et soutient le développement des écoles vers l’EDD (y compris la promotion de la santé).
3. Afin de soutenir **l’extension de l’EDD**, au-delà de l’école obligatoire, au secondaire II, éducation21 soutient un développement de l’EDD orienté vers la pratique et la qualité au niveau de la formation professionnelle, des écoles de culture générale et des gymnases. L’accent est mis sur des projets qui permettent l’ancrage systémique de l’EDD
4. Afin d’accroître l’efficacité de ses prestations, éducation21 intensifie sa collaboration avec **les multiplicateurs/-trices et les partenaires** de l’EDD, en particulier avec les institutions de formation des enseignant-e-s, les autorités cantonales (Réseau d’écoles21), les centres didactiques et médiathèques, les médias spécialisés, les acteurs extrascolaires et les partenaires de la formation professionnelle.
6. Pour mieux faire connaître les offres en EDD dans les écoles et l’enseignement, éducation21 communique de manière coordonnée, ciblée et efficace. Elle développe la **plate-forme web** en tant qu’instrument central, facile à utiliser et orienté vers la pratique, notamment en rendant visibles les thèmes de manière attractive et adaptée aux besoins.

6. Champ d'activités

Pour la période stratégique dès 2019, éducation21 précise son champ d'activité comme suit :

6.1 Niveaux d'action

éducation21 est active dans le domaine de l'éducation formelle en Suisse. Le champ d'activité central d'éducation21 est l'école obligatoire. Au niveau du Secondaire II, éducation21 propose une offre de prestations de base et favorise l'ancrage et la mise en œuvre systémique de l'EDD.

6.2 Utilisateurs/-trices

Les principaux utilisateurs/-trices des prestations d'éducation21 pour la pratique sont :

1. **Les enseignant-e-s** (dans la pratique et dans la formation initiale et continue).
2. **Les directions d'établissement.**

Les enfants et les jeunes ne sont qu'un groupe cible indirect d'éducation21.

6.3 Partenaires de coopération

De nombreux acteurs contribuent à la réalisation de l'EDD. Les partenaires d'éducation21 sont notamment les suivants :

3. **Les acteurs en lien avec le Réseau d'écoles21** et le développement des écoles (tels que les coordinateurs des réseaux cantonaux, les collaborateurs des administrations cantonales – en particulier les départements de la santé et de l'éducation – et les décideurs dans le domaine de la politique éducative, les collaborateurs des agences spécialisées dans les domaines de la promotion de la santé, de l'environnement et autres, les personnes de contact dans les écoles membres, etc.)
4. **Les formateurs et les formatrices dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignant-e-s et des directeurs et directrices d'établissement ainsi que de leurs réseaux**, en particulier le groupe de travail EDD de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities, l'Association suisse de didactique des sciences naturelles (DiNat), l'Association pour la didactique de l'économie, travail et économie domestique (FD WAH), d'autres membres de la Conférence des didactiques des disciplines en Suisse (Cofadis).
5. **Les acteurs dans le domaine des ressources pédagogiques**, à savoir les centres didactiques, les médiathèques, les producteurs de ressources pédagogiques, etc.
6. **Les acteurs du domaine de l'information et de la diffusion** tels que les médias et portails éducatifs, à savoir Bildung Schweiz, L'Educateur, Scuola Ticinese, ZEBIS, educa, etc.
7. **Les acteurs extrascolaires actifs dans l'éducation** (réseaux thématiques tels que éducation + santé, Fachkonferenz Umweltbildung FUB, Verband Erleben und Bildung in der Natur ERBINAT, Réseau des parcs suisses, Gruppo di Educazione Ambientale della Svizzera Italiana GEASI, Federazione delle ONG della Svizzera Italiana FOSIT entre autres, ainsi que de nombreuses autres ONG, lieux d'apprentissage extrascolaires, fondations et entreprises).
8. **Les acteurs des organisations du monde du travail** (notamment Oda Santé, Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales CS-BFC, Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale initiale CIFIC, Suissetec (Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment), Holzbau Schweiz et Swiss Textiles) ainsi que d'autres partenaires des associations professionnelles et de la formation professionnelle.
9. **Les acteurs des associations professionnelles d'enseignant-e-s** (Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH, Syndicat des Enseignants Romands SER, Formation professionnelle Suisse FPS et **des directions d'établissements** (Verband Schulleiterinnen und Schulleiterinnen Schweiz VSLCH, Conférence Latine des Chefs d'Etablissements de la Scolarité Obligatoire Claceso ; associations professionnelles (par exemple, Association suisse de géographie, histoire, biologie, etc.).

-
10. **Les acteurs de l'ancrage systémique dans les écoles de culture générale et les gymnases** (à savoir les associations intradisciplinaires, les groupes de travail sur les plans d'études, etc.).
 11. **Les acteurs au niveau national et intercantonal** (Offices fédéraux, CDIP et ses agences spécialisées, Promotion Santé Suisse et autres mandants d'éducation²¹.)
 12. **Les acteurs de la recherche en éducation et des sciences de l'éducation**, à savoir le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), les hautes écoles pédagogiques et autres hautes écoles, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP, etc.
 13. **Les acteurs et experts internationaux de l'EDD**, à savoir le réseau germanophone « LehrerInnenbildung für eine nachhaltige Entwicklung » LeNa, le réseau autrichien pour l'école et l'environnement, Schools for Health in Europe SHE, la plate-forme nationale d'EDD en Allemagne BNE-Portal, etc.

6.4 Effets généraux visés

Les effets visés sont précisés au niveau du programme de prestations.

Effets visés	Groupes cibles et partenaires de coopération												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1 L'EDD est connue et mise en œuvre.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2 L'éducation ²¹ est reconnue comme le centre de compétence en EDD, son expertise et ses prestations, y compris les offres d'autres acteurs, sont utilisées.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3 L'EDD est mise en œuvre dans les écoles et dans l'enseignement.	x	x											
4 L'EDD est prise en compte dans la mise en œuvre des plans d'études.			x	x	x	x	x	x	x	x			
5 Le potentiel d'un développement durable et favorable à la santé des écoles a été reconnu et est mis en œuvre dans le cadre de la Whole School Approach au sein du Réseau d'écoles ²¹ .	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	
6 Des conseils coordonnés permettent aux membres du Réseau d'écoles ²¹ de mieux en mieux mettre en œuvre l'EDD, y compris la promotion de la santé.			x	x		x							
7 Les écoles bénéficient d'offres en EDD groupées et de haute qualité.					x		x				x		
8 Les réseaux EDD sont connus, reconnus et utilisés. Ils développent leur discours pédagogique en EDD.	x	x	x	x			x		x	x		x	
9 L'EDD est systématiquement intégrée dans la formation professionnelle initiale et est mise en œuvre dans tous les lieux d'apprentissage.						x		x	x		x		
10 L'EDD est systématiquement intégrée dans les écoles de culture générale et au niveau du sec II.						x			x	x			
11 L'EDD est intégrée dans les activités nationales liées à l'éducation.											x	x	
12 L'EDD est intégrée dans les moyens d'enseignement de toutes les disciplines et de manière interdisciplinaire.					x								
13 Dans les centres didactiques et les médiathèques, une gamme complète de ressources pédagogiques et de conseils en matière d'EDD sont disponibles.					x								
14 L'EDD est intégrée dans l'éducation et la formation, la recherche et le développement institutionnel conformément au plan de mesures.				x									

7. Portefeuille de prestations

7.1 Valeur ajoutée

Le système éducatif intègre progressivement l'EDD et la met de plus en plus en œuvre. éducation21 oriente ses prestations à la valeur ajoutée qu'elles apportent au système éducatif. Pour cela, éducation21 :

- regroupe des offres de qualité et les rend disponibles sous la forme d'un guichet unique (one stop shop),
- offre une plate-forme nationale pour l'échange et la collaboration entre les acteurs,
- crée des synergies et soutient l'innovation,
- favorise le développement de la qualité des offres,
- assure le dialogue entre les régions linguistiques,
- contribue au développement d'une compréhension commune de l'EDD,
- souligne la pertinence de l'EDD et la rend visible,
- rend plus tangible le potentiel de l'EDD pour l'école et l'enseignement,
- contribue de manière significative à la pérennisation de l'EDD.

7.2 Principes de la prestation des services

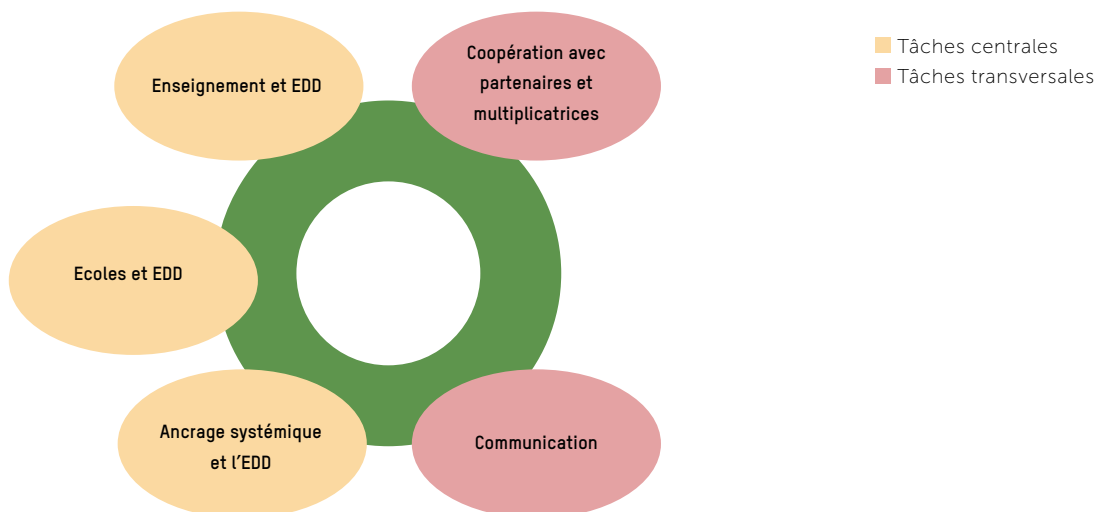
éducation21 réalise ses services

- en complémentarité avec les prestations existantes,
- en soutenant les acteurs dans leurs tâches, et non en concurrence,
- en collaboration avec les acteurs,
- de façon transversale, en réseau national et international,
- avec une orientation vers les thèmes, les besoins, la pratique et les projets,
- de manière professionnelle (expertise) et dans une perspective de développement de la qualité,
- sur une base scientifique et de base, avec une orientation sur la pratique.

7.3 Activités centrales et transversales

éducation21 conjugue ses offres et ses prestations autour d'activités centrales et transversales. Pour mettre en œuvre la stratégie, éducation21 oriente ses activités centrales et transversales. Ces orientations stratégiques sont valables pour toute la période de stratégie. Elles seront réexaminées d'ici à la mi-2020 en vue de la période suivante du programme de prestations 2021 – 2024.

Abb. 7 | Activités centrales et transversales



7.4 Orientation stratégique des activités centrales

a) Enseignement et EDD

éducation21 propose aux enseignant-e-s et autres utilisateurs et utilisatrices des offres pédagogiques thématiques de qualité et orientées vers la pratique (ressources

pédagogiques, films, offres d'acteurs extrascolaires, exemples de pratique, etc.) complétées par des suggestions pédagogiques exemplaires. Ces dossiers thématiques fournissent des orientations pour l'organisation d'un enseignement en terme d'EDD. Ils sont faciles à trouver sur le portail internet, sont référencés sur les portails en ligne et, dans la mesure du possible, sont disponibles dans les centres didactiques et les médiathèques. Les dossiers thématiques et ventuno sont planifiés de manière transversale et coordonnée. La qualification et le regroupement tiennent compte du développement numérique dans l'enseignement, l'école et les ressources pédagogiques.

b) Ecoles et l'EDD

éducation21 promeut le développement des écoles en lieux d'apprentissage, de vie et de travail durables et favorables à la santé. Elle propose des échanges d'expériences, des conseils, des formations continues, des outils pratiques et d'autres prestations (aides financières, par exemple). L'outil central est le Réseau d'écoles21, qui promeut la mise en réseau aux niveaux cantonal, national et international dans le but d'apprendre les uns des autres et de promouvoir des structures décentralisées de soutien pour les écoles. Sur la base de leur expérience dans le domaine de la promotion de la santé, les réseaux cantonaux et les écoles membres peuvent se développer dans une perspective globale de l'EDD.

c) Ancrage systémique au niveau du Secondaire II

éducation21 soutient le développement des compétences EDD dans la formation professionnelle au moyen d'un guide EDD et d'autres projets en collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), les écoles professionnelles et les centres de formation CIE (cours interentreprises), et en fait connaître les résultats. De cette manière, elle contribue à la reconnaissance des compétences EDD comme partie intégrante des compétences professionnelles et à leur intégration dans la formation professionnelle de base. Sur la base d'une analyse des besoins des écoles du sec. II (gymnases, écoles professionnelles et écoles de culture générale) éducation21 soutient les acteurs de l'éducation dans l'ancrage systémique de l'EDD (par exemple, intégration de l'EDD dans les plans d'études du gymnase, guides).

7.5 Orientation stratégique des activités transversales

a) Collaboration avec les multiplicateurs/-trices et les partenaires

Pour soutenir les tâches centrales, éducation21 recherche activement la collaboration avec les multiplicateurs/-trices. Afin d'appuyer le développement de la qualité, le développement et la diffusion de l'EDD, elle favorise les échanges et le dialogue nationaux et régionaux dans des réseaux/groupes de travail spécifiques en EDD, dans des réseaux thématiques et/ou d'expert-e-s, ainsi qu'avec d'autres acteurs individuels. L'accent est mis sur les acteurs de la formation des enseignant-e-s et les acteurs extrascolaires. éducation21 soutient le développement et la mise en œuvre de projets innovants en collaboration avec des HEP et implique d'autres acteurs (par exemple, des acteurs extrascolaires, des expert-e-s, etc).

b) Communication

éducation21 renforce l'impact et la visibilité de son offre par une communication moderne, ciblée et coordonnée. Le contenu de la plate-forme internet est attrayant, pratique et présenté thématiquement. Elle sert également de base à la diffusion des contenus à travers différents médias et à une interaction des utilisateurs/-trices dans l'espace numérique. Les publications périodiques et la présence décentralisée complètent les services de communication. éducation21 s'efforce de passer de l'imprimé au numérique en phase avec les évolutions de l'environnement. Elle recherche des collaborations stratégiques (par exemple le magazine de pratiques EDD ventuno avec des publications de tiers). Elle accorde une attention particulière aux combinaisons significatives et synergiques (par exemple, ventuno et dossiers thématiques) dans toutes les prestations de communication.

8. Financement

Le **mandat de base** d'éducation21 est accompli dans le sens des statuts de la fondation et conformément au rôle défini dans les buts de la fondation en tant que centre de compétence national des offices fédéraux et du secrétariat général de la CDIP (demandeurs). A partir de 2019, les institutions suivantes seront vraisemblablement représentées au sein du groupe des mandants :

ARE	Office fédéral du développement territorial,
OFEV	Office fédéral de l'environnement,
OFSP	Office fédéral de la santé publique,
OFEN	Office fédéral de l'énergie,
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,
DDC	Direction du développement et de la coopération,
SG CDIP	Secrétariat général de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique,
SEFRI	Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation,
SG EDI	Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (Service de lutte contre le racisme SLR).

éducation21 s'efforce de trouver des parrainages, des contributions et des mandats auprès d'autres offices fédéraux et acteurs nationaux qui s'intéressent à l'EDD et proposent des offres pour l'école, l'enseignement et la formation.

D'autres contributions au financement du mandat de base sont effectuées par :

- Promotion Santé Suisse (concernant le Réseau d'écoles21).
- Les cantons.
- Des organisations de la société civile : Alliance Sud (Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas, Caritas, EPER) et LCH (Association suisse des enseignant-e-s) ainsi que les organisations de soutien au travail cinématographique d'éducation21.

éducation21 accepte les **mandats de prestations** d'autres acteurs pour des tâches spécifiques. Elle vise à poursuivre les mandats de prestations suivants au cours de la période de prestations à partir de 2019 :

CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (Mandat de base pour les cantons de Suisse romande et du Tessin)
SG DFI	Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur, Service de lutte contre le racisme (Aides financières pour la prévention du racisme et autres contributions à l'éducation contre le racisme et aux droits humains)

éducation21 s'efforce de développer et de mettre en œuvre avec les acteurs concernés des projets attrayants qui soutiennent et complètent stratégiquement le mandat de base. Pour son financement, elle recherche des fonds de tiers et des partenariats avec des fondations, des offices fédéraux (aides financières, subventions), des acteurs de l'économie et du monde du travail et de la société civile. Pour ce faire, éducation21 utilise son rôle privilégié de centre de compétence national en matière d'EDD de la Confédération, des cantons et d'agence de la CDIP. Elle tient compte de la Charte⁹ lancée par le LCH et d'autres lignes directrices relatives à l'éducation.

Les prestations de services, d'information et de conseil substantielles et individualisées sont en principe **facturées aux personnes ou organisations qui en bénéficient**.

⁹ Charta pour l'engagement d'organisations de la société civile, d'entreprises et de privés dans la formation, état au 22 mars 2018.